

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 13^e jour du mois de juillet 2020, à 19 :30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à huis clos.

Sont présents à cette séance ordinaire, chacune de ces personnes :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller
M. Nicholas Tremblay,	conseiller
Mme Nathalie Perron ,	conseillère
M. Gabriel Brassard,	conseiller
Mme Nathalie Girard,	conseillère est absente
Mme Nicole Dufour,	conseillère est absente
M. Marc Dubé,	directeur général par intérim

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

À 19 :30, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ordinaire ouverte.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-07-180

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par Mme Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE.**
2. **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
3. **ADMINISTRATION :**
 - 3.1. *Exemption de la lecture et adoption des procès-verbaux de la séance du 22 juin 2020.*
4. **RAPPORT DES COMITÉS.**
5. **LISTE DES COMPTES.**
 - 5.1. *Adoption de la liste des comptes déjà payés et des comptes à payer.*
6. **CORRESPONDANCE :**
 - 6.1. *Ministre des Transports : Acceptation d'une aide financière de 15 000 \$ échelonnée sur trois (3) ans – Programme d'aide à la voirie locale – Volet — projets particuliers d'amélioration.*
7. **RÉSOLUTIONS :**
 - 7.1. *Retour des séances publiques du conseil – résolution.*
 - 7.2. *Décision relative à la vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires 2020.*
 - 7.3. *Mandat au Comité consultatif d'urbanisme pour l'étude des modifications proposées – règlement de zonage.*

- 7.4. *Demande de M. Jean-Marie Lagacé – dérogation mineure.*
- 7.5. *Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour usage non agricole par M. Clément Munger, pour l'immeuble situé au 5, 1e Chemin A du Lac-Ambroise.*
- 7.6. *Acceptation des formulaires du Service de sécurité incendie — Demande d'évènements spéciaux & Permis de brûlage.*
- 7.7. *Restauration du sentier de la Chute Gagnon.*
- 7.8. *Achat de livres par la Municipalité – Histoire de Saint-Ambroise au coût de 30 \$ chaque.*
- 7.9. *Logiciel de réservation et de paiement en ligne – Service Loisirs.*
- 7.10. *Implantation du logiciel Exchange – Télénet.*
- 7.11. *Entente pour l'écocentre.*

8. SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

- 8.1. *Rapport du directeur général sur ses dépenses discrétionnaires.*
- 8.2. *Rapport du directeur des travaux publics sur ses dépenses discrétionnaires.*
- 8.3. *Remplacement du serveur informatique.*
- 8.4. *Demande d'achat de terrain – rue des Pins.*
- 8.5. *Programme de crédit de taxes.*
- 8.6. *Analyse juridique FQM – dossier Transport Frédéric Pilote et fils et als.*
- 8.7. *Suivi sur les limites de vitesse – zones municipales/traçage lignes de rues.*
- 8.8. *Dossier – Exploitation gravière/sablière – rang Ouest.*
- 8.9. *Rapport sommaire du coût de déneigement pour les saisons 2018/19 et 2019/20.*
- 8.10. *Information sur la situation financière.*

9. AFFAIRES NOUVELLES :

- 9.1. *Relance de la Société ambroisienne de développement économique (SADE).*
- 9.2. *Relance du projet de Synergie industriel en Développement durable en collaboration avec la SADC.*
- 9.3. *Préparation d'un dossier pour une aide aux Chevaliers de Colomb de St-Ambroise ainsi qu'au Club Optimiste de Saint-Ambroise.*
- 9.4. *Liste des permis émis du 1er mai au 15 juin 2020 – pour information.*
- 9.5. *Date – prochaine séance du conseil.*
- 9.6. _____.
- 9.7. _____.
- 9.8. _____.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Que l'ordre du jour soit et est adopté en retirant les points suivants :

7. RÉOLUTIONS :

- 7.6 **Acceptation des formulaires du Service de sécurité incendie – Demande d'évènements spéciaux et permis de brûlage;**

- 7.8 Achat de livres par la Municipalité – Histoire de Saint-Ambroise au coût de 30 \$ chaque.

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1 Relance de la Société Ambroisienne de développement économique (SADE);
9.2 Relance du projet de Synergie industriel en Développement durable en collaboration avec la SADC;
9.3 Préparation d'un dossier pour une aide aux Chevaliers de Colomb de Saint-Ambroise ainsi qu'au Club Optimiste de Saint-Ambroise.

3. ADMINISTRATION

3.1. Exemption de la lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2020

Résolution 2020-07-181

Il est proposé par Mme Nathalie Perron
Appuyée par M. Gabriel Brassard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2020.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2020, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé.

4. RAPPORT DES COMITÉS

M. Nicholas Tremblay demande un suivi sur les publications qui devaient être faites suite au Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le Comité consultatif d'urbanisme désirait accélérer l'acceptation de certaines dérogations mineures afin de donner un meilleur service aux citoyens.

5. LISTE DES COMPTES

5.1. Adoption de la liste des comptes déjà payés et des comptes à payer

Résolution 2020-07-182

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par Mme Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité de Saint-Ambroise pour le paiement des comptes payés d'avance au montant de 116 688.66 \$ et les comptes à payer au montant 148 586.05 \$ pour un grand total de 265 274.71 \$.

Que la liste des comptes 2020-07 incluant les versements de la rémunération salariale brute soit :

- | | |
|------------------------|---------------------------------|
| ➤ Paie #26 | 25 026.57 \$ |
| ➤ Paie #27 | 17 707.64 \$ régulière |
| ➤ Paie #27 | 8 253.55 \$ pompiers (mai 2020) |
| ➤ Paie #28 | 27 832.82 \$ |
| ➤ Remises provinciales | 14 302.84 \$ (paies #26 à #27) |

- Remises fédérales 9 225.89 \$ (paies #24 à #27)

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que le directeur général par intérim soit et est autorisée à en faire le paiement.

Note : Le conseil désire avoir des explications sur les variations importantes des coûts d'électricité pour l'aréna Marcel-Claveau et le Complexe Socio-culturel. Les réponses seront fournies ultérieurement.

6. CORRESPONDANCE

- 6.1. *Ministre des Transports : Acceptation d'une aide financière de 15 000\$ échelonnée sur trois (3) ans – Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration.*

7. RÉOLUTIONS

7.1. Retour des séances publiques du conseil — résolution

Résolution 2020-07-183

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par M. Gabriel Brassard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que les séances publiques du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ambroise reprennent le lundi 10 août 2020 en respectant les règles de santé publique émises par le Gouvernement du Québec.

Que le nombre maximal de personnes admises dans la salle sera de cinquante (50) incluant les membres habituels du conseil, ce qui permettra d'accueillir environ quarante-deux (42) citoyens.

Que les places disponibles seront comblées au fur et à mesure de l'arrivée des citoyens. Que les citoyens devront respecter les consignes de distanciation et le port du couvre-visage, tel qu'émis par la santé publique du Gouvernement du Québec.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise invite via le site internet les citoyens de Saint-Ambroise.

7.2. Décision relative à la vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires 2020

Résolution 2020-07-184

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par M. Jérôme Lavoie
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise poursuit la démarche de vente pour défaut de paiement de taxes municipales.

Que le conseil municipal demande d'explorer la possibilité de réduire les coûts de la démarche en procédant soit par vente directe des parcelles de terrain découlant de la réforme cadastrale ou par tous autres moyens disponibles.

7.3. Mandat au Comité consultatif d'urbanisme pour l'étude des modifications proposées – règlement de zonage

Résolution 2020-07-185

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise confie au Comité consultatif d'urbanisme l'étude, pour fins de recommandations au Conseil, de certaines demandes de modifications au règlement de zonage.

7.4. Demande de M. Jean-Marie Lagacé – dérogation mineure

Résolution 2020-07-186

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie
Appuyé par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise refuse la demande d'exemption de paiement des frais de publication de la dérogation mineure de M. Jean-Marie Lagacé, pour la propriété du 869, rue Simard.

7.5. Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour usage non agricole par M. Clément Munger, pour l'immeuble situé au 5, 1^e Chemin A du Lac Ambroise

Résolution 2020-07-187

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre l'usage non agricole sur une superficie de $\pm 327 \text{ m}^2$, de reconnaître le droit d'usage non agricole du chemin d'accès d'une superficie de $\pm 512 \text{ m}^2$ (ancien lot P-29, rang Ouest, Canton Bourget) et de reconnaître le droit d'usage non agricole sur une superficie de $4\,000 \text{ m}^2$, endroit où se trouve le chalet construit en 1963, sur le lot 5 775 202 cadastre du Québec (ancien lot P-30 Rang Ouest, Canton Bourget);

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation a été déposée pour étude au Conseil municipal de St-Ambroise;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est M. Clément Munger, propriétaire du 5, 1^e Chemin A du Lac Ambroise, soit le lot 5 775 202 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les sols du secteur sont de classe 7 n'offrant aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent avec sous-classe R et P présence de roc solide et sols pierreux;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité agricole du lot et des lots avoisinants sont nuls;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences d'une autorisation positive du demandeur sont nulles pour les activités agricoles;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune contrainte et aucun effet notamment en matière d'environnement pour les établissements agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité d'emplacement autre que la zone agricole ne s'applique pas dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du secteur est relativement de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE le secteur est majoritairement boisé et très accidenté;

CONSIDÉRANT QUE la demande est faite pour régulariser une situation lors de l'émission du permis de construction du garage en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le secteur suivant la demande à portée collective a été classé comme sous-secteur à demande recevable;

PAR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ Mme Nathalie Perron

APPUYÉE PAR M. Jérôme Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise appuie, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme, la demande auprès de la CPTAQ afin d'autoriser l'usage non agricole d'une partie du lot 5 775 202 d'une superficie de $\pm 327 \text{ m}^2$ (garage), reconnaître le droit d'usage non agricole du chemin d'accès d'une superficie de $\pm 512 \text{ m}^2$ (lot P-29, rang Ouest, Canton Bourget) et de reconnaître le droit d'usage non agricole sur une superficie de $4\,000 \text{ m}^2$, endroit où se trouve le chalet construit en 1963 (lot P-30, rang Ouest, Canton Bourget).

7.6. Acceptation des formulaires du Service de sécurité incendie – Demande d'événements spéciaux et permis de brûlage

Que le Conseil municipal mandate le Comité de Sécurité incendie le soin d'analyser la demande du service incendie d'implanter un système informatisé de demande de permis de brûlage et de permis d'événements spéciaux. Cette demande vise, entre autres, à laisser le soin aux demandeurs la responsabilité de compléter leur demande de permis à partir de formulaires disponibles sur le site internet de la municipalité. Le Conseil désire obtenir des éclaircissements sur certains points de la proposition.

7.7. Restauration du sentier de la Chute Gagnon

Résolution 2020-07-188

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par Mme Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la proposition déposée pour la revitalisation du sentier de la Chute Gagnon.

Que ladite proposition vise à rendre fonctionnel le sentier de la Chute Gagnon. Pour ce faire, les travaux suivants seront effectués, à savoir :

• Débroussaillage	2 800 \$
• Identification	1 130 \$
• Réparation du gazebo	2 500 \$ (approximatif)
• Tables à pique-nique (2)	500 \$
Total	<u>6 930 \$</u> (approximatif)

Que les travaux réalisés ainsi que ceux à réaliser pour compléter la réfection complète du site, feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du programme – Fonds de développement du territoire (FDT) auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce dossier.

7.8. Achat de livres par la Municipalité – Histoire de Saint-Ambroise au coût de 30 \$ chaque

Que le Conseil municipal confie au Comité de la Culture le soin de réaliser l'acquisition d'une vingtaine de livres sur l'histoire de Saint-Ambroise.

Que la municipalité désire avoir plusieurs exemplaires du livre afin de les offrir en cadeau lors d'événements spéciaux.

7.9. Logiciel de réservation et de paiement en ligne – Service des loisirs

Résolution 2020-07-189

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par Mme Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la direction générale à acquérir auprès de l'entreprise PG Solutions, 400, Boulevard Jean-Lesage, Hall ouest, suite 21, Québec, le logiciel de la Suite loisirs qui permet d'effectuer les inscriptions, les réservations en ligne de locaux; ainsi que le logiciel Transphère qui permet aux citoyens de payer en ligne les réservations et inscriptions.

Que les frais reliés au logiciel de la Suite loisirs se détaillent comme suit :

Licence	2 000 \$
Services professionnels	<u>3 885 \$</u>
Total	5 885 \$
Frais annuel	400 \$

Que les frais reliés au logiciel Transphère se détaillent comme suit :

Services professionnels	1 530 \$
Frais initial d'activation	<u>150 \$</u>
Total	1 680 \$
Prix par transaction	0.25 \$
Frais annuel	500 \$

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acquisition des logiciels.

7.10. Implantation du logiciel Exchange — Télénét

Résolution 2020-07-190

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie
Appuyé par Mme Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le conseil municipal autorise la direction générale à acquérir auprès de l'entreprise Télénét, 930, rue Jacques-Cartier Est, bureau A-103, Chicoutimi, le logiciel Exchange qui permet entre autres la gestion des agendas du personnel de la municipalité.

Que les frais reliés au logiciel Exchange se détaillent comme suit :

Mise en place – frais unique	50 \$
Frais d’installation	sur une base horaire
Forfait d’hébergement mensuel	120.70 \$
Moins forfait actuel	<u>69.95 \$</u>
Différence mensuelle en lien avec l’ajout du logiciel	50.75 \$

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l’acquisition du logiciel.

7.11. Entente pour l’Écocentre

Résolution 2020-07-191

Il est proposé par Mme Nathalie Perron
Appuyée par M. Jérôme Lavoie
Acceptée à l’unanimité des conseillères et conseillers

Que le conseil municipal autorise la signature de l’entente de fourniture d’un service d’écocentre entre l’entreprise 11456091 Canada inc. (RSI Environnement) et la Municipalité de Saint-Ambroise.

Que ladite entente fait partie intégrante de la résolution.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

8. SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Discussions sur différents dossiers.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1. Relance de la Société Ambroisienne de développement économique (SADE)

Monsieur le Maire de la municipalité a débuté auprès de Desjardins, les démarches pour relancer les opérations de la Société ambroisienne de développement économique (SADE). Le conseil de la municipalité devra nommer ses représentants au sein du conseil d’administration de la corporation.

Le comité d’amélioration continu proposera une liste de candidat (e)s potentiel (le)s.

9.2. Relance du projet de Synergie industriel en Développement durable en collaboration avec la SADC

Le conseil mandate Madame Nathalie Perron, conseillère et Messieurs Jérôme Lavoie, conseiller et Marc Dubé, directeur général à rencontrer la Société d’aide au développement des collectivités (SADC). Ils verront à faire le point sur le dossier et proposer au conseil les prochaines étapes.

9.3. Préparation d’un dossier pour une aide aux Chevaliers de Colomb de Saint-Ambroise ainsi qu’au Club Optimiste de Saint-Ambroise

Le conseil municipal mandate la direction générale afin de rencontrer les directions des deux organismes. L'objectif est de trouver des solutions de financement de leurs activités sans impliquer de subventions récurrentes.

9.4. Liste des permis émis au 1^{er} mai au 15 juin 2020

L'inspecteur municipal a déposé la liste des permis émis du 1^{er} mai au 15 juin 2020 à titre informatif.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Gabriel Brassard propose la levée de l'assemblée à 22 h 10, appuyé par le conseiller Nicholas Tremblay.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

La séance est levée.

Deny Tremblay
Maire

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général